

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Solaze Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 3.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	4.—	10.—	19.—	35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 50 centimes.
 Numéro de chaque journal 125

LA LIBERTÉ

ANNONCES
 Publicités
 S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Martin
 Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Colonne : 1 ^{re} insertion	25 cent.	à la ligne pour une semaine
2 ^e insertion	15 "	
3 ^e insertion	10 "	
Réclames	5 "	

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

L'Autriche reçoit des Alliés le projet de traité de paix. La proclamation de la république rhénane.

La remise du traité de paix à l'Autriche par les plénipotentiaires de l'Entente a eu lieu, hier après midi, lundi, au château de Saint-Germain en Laye.

Après quelques mots de M. Clémenceau, M. Renner, chef de la délégation autrichienne, a prononcé un discours simple et humble, comme les Alliés l'attendaient d'un homme qui leur avait déjà fait la meilleure impression à son arrivée à Saint-Germain.

Il n'y a pas de doute que toutes les conditions de paix seront acceptées par la nouvelle petite Autriche.

En Allemagne, on se fait à l'idée que l'Entente refusera dans leur presque totalité les contre-propositions allemandes. Il serait dans ce cas difficile que M. Scheidemann et M. de Brockdorff-Rantzau restassent aux affaires. Ils ont tant dit qu'ils ne signeraient pas le traité qu'ils seront plus ou moins obligés de démissionner pour conserver leur attitude intransigeante. M. Ebert lui-même, qui a été moins affirmatif, pourrait rester, et on suppose qu'il a en réserve des hommes comme Erzberger qui seraient disposés à signer. Les socialistes indépendants, eux, y sont tout prêts.

Ces combinaisons sont les meilleures que l'Entente puisse espérer voir se produire. Il est possible que l'Allemagne ne signe qu'après une résistance, c'est-à-dire après que les Alliés auront commencé les opérations prévues pour la rupture de l'armistice. Le gouvernement laisserait ces mesures s'exécuter, et les masses populaires réclamant alors la paix à tout prix, le gouvernement aurait l'air d'avoir dû se soumettre à l'opinion. Sa préoccupation est de sauver la face.

La République rhénane a été proclamée dimanche dans les villes allemandes de la rive gauche du Rhin. L'événement était attendu, comme nous l'avons dit. On l'avait même devancé en annonçant la chose comme faite quand elle n'était qu'en préparation.

Samedi, nous avons reproduit deux notes allemandes qui avaient trait à cette affaire. L'une était un avis du gouvernement de l'empire dénonçant les menées séparatistes de l'ouest et en déclarant les auteurs traités à la patrie et punissables avec toute la rigueur des lois; l'autre était un compte rendu de la Diète prussienne, où un débat tumultueux s'était produit au sujet de la question rhénane.

Un débat pareil avait déjà eu lieu au mois de mars; il s'était terminé par le vote d'une résolution blâmant la politique sécessionniste des comités de Cologne, d'Aix-la-Chapelle et d'ailleurs. Le Centre catholique, dans les rangs duquel se recrutent les promoteurs du mouvement, s'était abstenu dans la votation.

La nouvelle discussion de cet objet a été marquée par une grande aménité, principalement de la part des socialistes et des radicaux. C'est à l'extrême gauche révolutionnaire que l'on a crié le plus fort à la trahison. N'est-il pas plaisant d'entendre les fauteurs de grèves et d'insurrections appeler du nom de traitres les partisans de l'autonomie des provinces rhénanes? Les radicaux ne sont pas demeurés en reste dans ce grand déploiement d'indignation et les conservateurs protestants y ont fait leur partie, mais eux, du moins, sur un ton décent.

Le fait que le mouvement séparatiste a pris naissance à Cologne, qu'il est propagé surtout par des personnalités catholiques, et que les populations qui veulent sortir du giron prussien sont presque toutes catholiques, a fourni aux adversaires l'arme qui pouvait le mieux leur convenir pour le combattre; ils se sont donné le mot de dire que c'était une machination cléricale, que les catholiques de Prusse sacrifieraient leur patrie à leurs ressentiments religieux et, par egoïsme confessionnel, faisaient le jeu de l'étranger, en démantelant l'ancien royaume. Ce calcul «cléricale» se double, ajoute-t-on, d'une spéculation capitaliste: les gros industriels de

Au Conseil national

Berne, 2 juin.
 La rentrée a été très calme au Conseil national. Un certain froid paraît régner dans les milieux parlementaires. Les raisons ne font pas défaut. Le cauchemar de la situation internationale projetée ses ombres sur le tableau resplendissant de Giron qui orne le mur et où le génie de la paix, avec le rameau d'olivier à la main, se dissimule plus indistinctement encore que d'habitude dans le nuage qui passe sur le lac des Quatre-Cantons. Les graves questions internationales posent sur les députés. Et à l'intérieur, les soucis ne manquent pas. La décision du congrès radical en faveur de l'initiative Rothberger élève une nouvelle barrière entre Romands et Suisses allemands; on ne se salue guère entre collègues radicaux des deux camps. Le problème de l'amnistie immédiate des chefs socialistes condamnés va être probablement une nouvelle pomme de discorde que les socialistes vont jeter dans la salle. Bien des radicaux ne songent qu'à cacher sous un geste généreux de pacification leur faiblesse et leur peur. Les prochaines élections d'octobre en effrayent plusieurs, qui sont prêts à se jeter dans la démagogie pour sauver leurs sièges.

Le président, M. Heberlin, après avoir fait l'éloge de feu M. Favay, membre du Tribunal fédéral, a cherché à dissiper la mélancolie de l'assemblée. Il a félicité Genève d'être choisi comme siège de la Ligue des nations, tout en constatant que le problème de la participation de la Suisse reste intact et n'est nullement préjugé. M. Heberlin a exprimé son entière confiance dans le Conseil fédéral et l'espoir que des problèmes politiques et sociaux seront résolus dans un esprit conciliant, sans atteinte à l'ordre public et à la solidité financière de l'Etat.

Parmi les députés qui resteront absents de la session, il y a M. Feigenwinter, que des raisons de santé retiennent loin du Parlement. L'éminent député catholique vient de se remettre d'une grave maladie, dans sa convalescence sera long.

La Chambre valide l'élection de M. Zschokke, qui remplace un radical argovien. Puis elle s'attaque au débat sur l'initiative populaire concernant les maisons de jeu.

L'initiative date de 1914; comme d'autres, elle a été mise de côté pendant la guerre. Les 117,000 citoyens qui l'ont signée demandent la révision de l'article 35 de la constitution, dans le sens que toute entreprise exploitant des jeux de hasard serait considérée comme maison de jeux et interdite; les jeux existants seraient supprimés dans le délai de cinq ans.

Dans son message du 27 mai 1916, le Conseil fédéral a conclu au rejet de l'initiative populaire. La commission du Conseil national s'est divisée en trois groupes. Six députés adhérent à l'avis du Conseil fédéral, quatre recommandent d'élaborer un contre-projet, trois soutiennent l'initiative populaire. Le contre-projet interdit les maisons de jeu, mais dispose que les jeux de hasard qui servent au divertissement et à des buts d'utilité générale, sans compromettre le bien public, ne tombent pas sous le coup de l'interdiction.

M. Hunziker, radical argovien, a exposé le point de vue du rejet pur et simple de l'initiative; M. Garbani, radical tessinois, a recommandé le contre-projet; M. Bonhôte, libéral neuchâtelois, a plaidé la cause de l'initiative.

Nous ne pouvons entrer dans les détails. Le Conseil fédéral et les six députés qui le suivent prétendent que la disposition actuelle qui interdit les maisons de jeux est suffisante. Le Conseil fédéral a arrêté, en 1913, les conditions dans lesquelles les jeux de hasard dans les Kursaals seront tolérés. Le groupe de députés dont M. Garbani est le porte-parole veut régler une fois pour toutes la situation des Kursaals, en légitimant expressément les jeux en vogue dans nos stations d'étrangers.

Un seul orateur a encore pris la parole lundi soir, M. Fritsch, de Zurich, qui a combattu pour la prohibition intégrale.

A sept heures et demie, la séance a été levée. Les pétitions de la Fédération du personnel et des Grütliens demandant une amnistie générale en faveur des condamnés de la grève générale ont été renvoyées au Conseil fédéral.

AU CONSEIL DES ETATS

Au Conseil des Etats, M. Brügger, président, ouvre la session par des considérations sur les grandes questions du jour. Il est heureux de constater que le peuple suisse, unanime, applaudit aux deux notes du Conseil fédéral. Le peuple tient à conserver la neutralité historique de la Suisse dans toute son intégrité, aussi bien sur le terrain économique que sur le terrain militaire. La suppression de la Société de surveillance économique est réclamée par l'opinion unanime et l'on ne comprendrait pas que notre pays continuât à être soumis à des entraves que les puissances répudient pour elles-mêmes.

Nous avons encore, ajoute M. Brügger, à nous prononcer sur notre entrée dans la Ligue des nations. Nous attendons à ce sujet les éclaircissements et les propositions du Conseil fédéral. La Ligue des nations, selon nous, ne répondra à la grande idée d'où elle est sortie que si elle est pour tous une œuvre de paix et de collaboration. Si nous n'avons pas notre mot à dire dans l'élaboration de ce statut international, nous avons du moins le droit de n'y entrer qu'avec la garantie de notre complète neutralité historique.

Le président aborde ensuite la question de l'accession du Vorarlberg. Il estime que ce n'est pas à une question de politique extérieure. La Suisse doit la considérer au point de vue du droit de cité. L'accession du Vorarlberg doit être traitée dans un sentiment de bienveillance pour le pays qui demande à entrer dans notre maison, mais en même temps avec un plein souci de nos intérêts.

M. Brügger prononce, en terminant, l'éloge funèbre de M. Favay, juge fédéral.

Le Conseil adopte le projet d'arrêté allouant des subsides de guerre pour 1919 aux retraités des C. F. F.

Le Conseil accorde un crédit de 490,000 fr. pour l'achat de l'hôtel Eiger, à Berne, qui recevra les bureaux de l'assurance militaire.

L'interpellation de M. Winger concernant la Ligue des nations sera discutée les 10 et 11 juin.

Le congrès du parti conservateur

Lucerne, 1^{er} juin.
 A 2 heures, dimanche, le congrès du parti conservateur suisse a été ouvert, à l'hôtel de l'Union, par un discours de bienvenue de M. Deschenaux, président du parti. L'orateur salue, en particulier, la présence de M. le conseiller fédéral Motta. Il expose les raisons pour lesquelles le comité directeur n'a pu convoquer les délégués à une assemblée générale. Depuis le dernier congrès d'Olten, il y a deux ans, la mobilisation, l'épidémie et la réduction du nombre des trains ont été les principaux obstacles à une réunion des délégués. Durant cette période, plusieurs événements se sont accomplis qui marquent la politique suivie par le parti conservateur: le vote populaire du 2 juin 1918 contre l'initiative socialiste, le vote du 4 mai consacrant notre politique financière qui respecte les droits des cantons. Nous avons vu, pendant la même période, une scission s'opérer au sein du parti radical. C'est une raison de plus pour nous de rester unis. Gardons cette précieuse union, qui est notre force. (Vifs applaudissements.)

M. Deschenaux annonce ensuite qu'il n'y a pas de rapports du comité sur les questions mises à l'ordre du jour, afin de laisser le plus de temps possible à la discussion.

Au nom des chrétiens-sociaux soleurois, M. Walther dépose une série de propositions, dont M. von Matt, secrétaire du parti, donne lecture. Les requérants ont déjà publié leurs desiderata dans la presse. M. Walther demande que la question de la révision des statuts soit traitée avant celle des élections au Conseil national. Cette motion d'ordre, appuyée par M. Baumberger, est adoptée.

On passe au premier tractandum.

Revision de la Constitution

M. Deschenaux donne un bref commentaire des propositions du comité central. Il explique, en particulier, que la thèse relative à l'indépendance de la Suisse vise spécialement les conditions de notre adhésion à la Ligue des nations.

M. Walther (Soleure) voit une lacune dans les propositions du comité. Elles ne laissent pas voir clairement s'il s'agit d'une révision totale ou d'une révision partielle.

M. Deschenaux répond que c'est là une question de tactique, dont il faut laisser la décision à la députation catholique des Chambres. Le rôle du congrès est de décider quels principes intéressent le parti conservateur dans l'œuvre de la révision. Que cette révision soit totale ou partielle, c'est affaire de la procédure à suivre.

M. le Dr Ems, président du tribunal à Morat, rappelle le bel élan des jeunes au congrès d'il y a deux ans. Les jeunes voulaient alors abandonner l'adhésion du parti au programme financier du Conseil fédéral à l'abrogation préalable des articles d'exception dirigés contre la liberté religieuse des catholiques. Aujourd'hui, ces jeunes sont heureux de constater que la révision est en marche. Ils n'ont d'ailleurs jamais prétendu refuser à la Confédération les ressources nécessaires.

M. Dr Ferdinand Buomberger, l'une des notabilités du mouvement chrétien social à Zurich, regrette que les thèses du comité n'aient pas mis au premier rang les questions confessionnelles; nous sommes catholiques, dit-il, et c'est d'après les principes de notre Eglise que nous entendons résoudre les problèmes sociaux.

Au nom du comité, M. von Matt déclare que

l'ordre suivi dans l'exposé des thèses est resté même de la motion déposée au Conseil national par M. Musy, avec un grand nombre de députés catholiques et romands. Si l'on désire une intervention des matières, le comité ne s'y oppose pas.

M. le Dr Schneller (Zurich) aurait aussi désiré une nomenclature des réformes revendiquées sur le terrain de la liberté religieuse.

M. Brügger, président du Conseil des Etats, est partisan aussi d'une politique nettement catholique; mais il faut tenir compte des divers départements. L'orateur fait appel à l'union de plus en plus étroite entre les vétérans et les jeunes. Touchant la question de notre adhésion à la Ligue des nations, M. Brügger estime que le parti conservateur doit tenir haut et ferme le drapeau de l'entière neutralité de la Suisse.

M. Niederhauser, conseiller d'Etat de Bâle-Ville, voudrait que la question de la liberté de l'enseignement et de l'école confessionnelle figure dans la liste des revendications.

M. le Dr Wyrsch, conseiller national d'Argovie, appuie la proposition Buomberger. Nous devons exiger avant tout qu'on en finisse avec les vieux articles de proscription et que les catholiques soient enfin admis au rang de Confédérés jouissant des mêmes droits que les autres citoyens suisses.

M. Blarer, de Bâle-Campagne, parle contre l'industrialisation de la Suisse. La Confédération devrait intervenir contre l'intrusion du capital étranger, afin que nos cantons ne deviennent pas la proie du Moloch cosmopolite. Au demeurant, les catholiques ne doivent pas craindre d'arborer leur propre drapeau. Proportions carrément nos principes et faisons une politique catholique, purement et simplement.

M. Balmer, conseiller national de Lucerne, est d'accord avec M. Buomberger pour que les questions confessionnelles soient envisagées en première ligne. Mais ce n'est pas une raison pour perdre de vue les questions sociales et économiques. Actuellement, nous devons tendre à rétablir la liberté du commerce. Les monopoles ont rendu de bons services pendant la guerre. Mais, dans les temps de paix, la libre concurrence est beaucoup plus utile au pays; elle seule est en mesure de régulariser les prix. La monopolisation est sœur de la socialisation.

M. le Dr Bühler (Lucerne) est de ceux qui revendiquent l'extirpation totale des articles confessionnels d'exception; c'est là ce que veut avant tout le peuple catholique, qui se sent plus que jamais le soutien de l'ordre en Suisse.

L'orateur propose néanmoins de déclarer, premièrement, que le parti conservateur populaire veut garantir l'indépendance de la Suisse, ainsi que l'indépendance politique et financière des cantons; que, deuxièmement, le parti conservateur se prononce pour les réformes sociales; que, troisièmement, il demande l'abrogation des articles d'exception. Cette troisième revendication est la conséquence logique et naturelle des deux autres.

M. Düring, directeur de l'instruction publique du canton de Lucerne, interprète la proposition Niederhauser en ce sens que les droits des catholiques doivent être respectés aussi sur le terrain de l'école.

M. le Dr Baersterli, rédacteur de la Zeitung d'Einsiedeln, est partisan d'une politique franchement catholique; nous ne devons pas sacrifier nos principes à des alliances précieuses, car il arrivera, un jour, que nos alliés, après avoir profité de notre concours, se retireront en disant: « Nous ne pouvons pas toujours voter avec les ultramontains. »

M. Baumberger, chef des chrétiens-sociaux de Zurich, redoute un mécompte si l'on cherche à obtenir l'abrogation des articles confessionnels par la voie de la révision partielle. Le moyen de la révision totale serait bien plus sûr. Si le peuple était appelé à voter sur chaque article en particulier, nous verrions se révéler plus d'un vieux chat qui dort. Certains jeunes radicaux sifflent comme ont sifflé leurs pères de 1873. Avec la révision totale, nous évitons le plus gros danger d'une révision partielle, celui de l'isolement.

M. le Dr Raebler, député de Schwytz au Conseil des Etats, est persuadé qu'il n'y a pas de divergence dans l'assemblée sur la question de principe. Tous nous sommes d'accord que la politique catholique doit être notre grande inspiratrice; mais nous ne devons pas oublier qu'il y a une tactique à suivre. Gardons-nous de repousser les appels dont nous avons besoin. En ce moment, tout particulièrement, nous avons le devoir de soutenir le Conseil fédéral, qui vient de manifester sa ferme résolution de sauvegarder l'honneur et l'indépendance de notre pays.

L'orateur propose d'envoyer au Conseil fédéral un télégramme de sympathie, à l'occasion des notes qui viennent d'adresser aux puissances de l'Entente.

M. Deschenaux donne ici la parole à M. le conseiller fédéral Motta.

Le vice-président du Conseil fédéral parle en qualité de membre du parti conservateur. Il constate l'accord général sur le terrain de l'extirpation des articles confessionnels. Reste la question de savoir si le but doit être atteint

Pologne et Saint-Siège

On mande de Rome que la république de Pologne a établi des rapports diplomatiques réguliers avec le Saint-Siège et a nommé comme premier ministre plénipotentiaire M. Kowalski, professeur à l'université de Fribourg.

Le Saint-Siège est représenté provisoirement en Pologne par Mgr Ratti, visiteur apostolique. Une nomenclature permanente sera créée en temps opportun à Varsovie et la nomination du nonce apostolique ne se fera pas trop attendre.

par une révision totale ou par une révision partielle. C'est sur ce dernier terrain que M. Musy s'est placé en déposant sa motion, qui a été défendue avec tant de succès. De prime abord, M. Motta avait le sentiment que l'égalité et la justice confessionnelle ne seraient obtenues que par la révision totale. Aujourd'hui, il croit encore que la révision totale est dans l'air, parce que telle est la résultante des bouleversements actuels. Le moment serait favorable, car une révision totale aurait actuellement des chances de se faire sous les auspices de l'idée fédéraliste. Quant aux articles confessionnels, il faudra bien tenir compte de la loyale collaboration du parti conservateur-catholique. Ce parti ne mérite pas un traitement d'injustice et d'inégalité. Nous restons sans doute un parti de minorité, ce qui n'est pas identique avec un parti d'opposition; mais, si cette situation nous oblige à faire une politique de minorité, elle ne nous empêche pas de servir le pays de toutes nos forces.

Le parti conservateur se solidarise aujourd'hui avec l'attitude du Conseil fédéral dans la question de la neutralité totale. Pas un instant il n'est venu à l'idée d'un seul conseiller fédéral de distinguer entre la neutralité militaire et la neutralité économique. (Applaudissements.) Il y a unanimité sur ce point au sein du Conseil fédéral.

En ce qui concerne l'adhésion de la Suisse à la Ligue des nations, le Conseil fédéral est toujours d'avis que la question soit soumise au vote du peuple et des cantons. Personnellement, l'orateur pense que l'entrée de la Suisse dans la Ligue des nations inaugurerait une ère nouvelle dans la situation internationale de la Suisse. Il est regrettable que le statut de la Ligue des nations ait été incorporé au traité de paix et qu'on n'y ait pas admis d'emblée toutes les nations civilisées. N'oublions pas, néanmoins, qu'il y a toujours un écart entre l'idéal et la réalité. N'oublions pas non plus qu'il y aurait un grand danger pour la Suisse de rester isolée, alors que les autres Etats neutres auraient décidé d'entrer dans la Ligue. En tout cas, le jour où une décision devra être prise, il faudra éviter une explosion d'antagonisme, qui serait la fin de la Suisse, par la fin de l'union de nos nationalités. Le Conseil fédéral a obtenu un grand résultat en faisant admettre, dans le traité de paix, au même titre que la doctrine de Monroe et les autres engagements internationaux, la garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse.

La Suisse a maintenant le devoir et la mission de montrer que la véritable démocratie est la démocratie des réformes sociales, la démocratie du rapprochement des peuples, de la fraternité des races. En remplissant cette triple mission, la Suisse est assurée de ne point périr. *Fluctuat nec mergitur.*

Ce discours est accueilli par de chaleureux applaudissements.

M. Plattner, de Coire, estime que le magnifique exposé de M. Motta eût magistralement la discussion. On peut s'en tenir là.

Après quelques paroles de M. de Joos, député de Bâle-Ville, la discussion est close. M. le président Deschenaux constate qu'il n'existe pas de divergences principales. Le comité central mettra la rédaction au point et soumettra, demain, à l'assemblée, le texte définitif.

M. Ruegg, rédacteur de la *Schildwache*, parle en faveur du rétablissement des relations officielles de la Suisse avec le Saint-Siège. Il dépose une proposition demandant que la Droite fasse des démarches dans ce sens.

M. Deschenaux croit que la proposition Ruegg devrait être renvoyée au comité central, attendu qu'elle n'est pas dans le cadre de la révision constitutionnelle.

M. Birolli (St-Gall) demande s'il ne serait pas opportun, à ce sujet, de traiter demain la question romaine.

M. Buomberger, ayant proposé de placer le paragraphe des questions confessionnelles avant celui des questions sociales, demande que l'assemblée se prononce par un vote.

La proposition Buomberger est adoptée par 44 voix contre 36.

Réformes sociales

Le rapporteur, M. Baumberger, introduit son exposé par des considérations générales sur l'œuvre positive des catholiques dans le passé et le présent. Les jeunes d'aujourd'hui ont su montrer leur esprit d'organisation dans la création de l'université de Fribourg et dans le mouvement de la réforme sociale, dans lequel ils ont joué un rôle actif.

Abordant les points du programme, déjà publié par la *Liberté*, le rapporteur tient à déclarer que ce programme n'est pas irréformable. Les décisions d'un parti ne sauraient avoir la fixité d'un texte de loi. Ce ne sont pas des solutions définitives que le comité formule dans ses propositions au sujet de l'assurance-vieillesse et d'invalidité, etc. Nous n'avons pas voulu dire le dernier mot sur les ressources à trouver pour cette assurance. Nous nous opposons, en tout cas, aussi longtemps que nous pourrions, à toute tentative d'introduction de l'impôt direct fédéral.

Ce programme social, conclut M. Baumberger, s'inspire des grands enseignements de l'Encyclopédie *Reform Novorum*. A, à la fois, une tendance conservatrice et une tendance progressiste. Nous voulons fortifier les éléments qui tiennent debout la société : la classe agricole, la classe moyenne, et, en même temps, être justes envers la classe ouvrière par une nouvelle organisation du travail.

Lucerne, 2 juin.

sommes arrivés à chef. Je constate que la discussion a été calme et courtoise. Jeunes et vieux se sont entendus. Ainsi la preuve est faite que le parti conservateur est uni et, par conséquent, restera fort.

La satisfaction de M. Deschenaux et de ses collègues du comité central était bien légitime, car vraiment le congrès de Lucerne a donné le spectacle de l'harmonie la plus parfaite. L'impétuosité des jeunes a su se donner des limites, et la sagesse des anciens s'est montrée accommodante. Le point de rencontre a été facilement trouvé. Nous allons donc au-devant des luttes et des travaux de l'ère nouvelle avec la solide armure d'un programme qui aura le concours de tous. Il n'y a point de division dans nos rangs.

Rarement congrès a fait d'aussi bonne et d'aussi multiple besogne. Il faut reconnaître que, grâce à la main ferme de M. le président Deschenaux et à sa manière précise de poser les questions, il n'y a pas eu de flottement dans la discussion.

En général, les propositions du comité ont prévalu. Les seules modifications qui y aient été apportées sont plutôt des adjonctions ou des interventions. C'est ainsi que, sur la proposition de M. le Dr Ferdinand Buomberger, les questions confessionnelles ont été inscrites au programme de révision constitutionnelle avant les réformes sociales.

Au chapitre des réformes sociales, on a introduit, à la demande de M. le Dr Kurer, une clause en faveur des employés de commerce. On a également adopté une proposition de M. le conseiller d'Etat Musy, tendant à la création d'une école de science sociale catholique, qui serait une sorte de laboratoire d'orthodoxie dans ce domaine des questions sociales où se heurtent tant d'opinions contradictoires. Voici en quels termes le député de Fribourg a justifié sa proposition :

« Poursuivre l'avènement du règne de la justice sur la terre restera la tâche glorieuse et éternelle des catholiques. La pensée chrétienne, qui est à la base de notre politique, doit galvaniser les forces puissantes de la démocratie, sortie grande de la guerre; elle doit orienter l'évolution de notre démocratie suisse, la plus vieille du monde, que nous devons vouloir toujours meilleure. Les difficultés économiques aiguës, le besoin d'égalité né de la fraternité des tranchées, ont soulevé les plaies sociales dont souffrent la société moderne et en particulier le monde des travailleurs. Elles ont soulevé l'urgence d'une réforme sociale profonde par la suppression des injustices qui pèsent encore sur le monde des travailleurs. Parce que l'individu a méconnu ses devoirs envers son semblable, on réclame aujourd'hui, comme une libératrice, l'intervention de l'Etat. Sans voir dans l'Etat la Providence moderne capable seule de tirer le monde des angoisses où il se débat, je crois à l'efficacité de son action, mais à la condition que cette action sociale soit l'expression et le rayonnement de la charité chrétienne, la pierre angulaire du catholicisme.

« L'œuvre de justice sociale ne saurait être durable que si elle repose sur cet inébranlable fondement. Debout pour opposer à la doctrine stérilisante et destructrice du socialisme la formule vivifiante du christianisme! La vérité chrétienne intégrale peut seule apporter au monde la lumière qui dissipera les ténèbres qui opprésent le monde et aveuglent l'humanité. Elle seule peut mettre en relief l'harmonie qui existe entre les vérités supérieures de la loi morale et les lois économiques, et dont la méconnaissance conduirait le monde à la misère et le précipiterait dans les pires catastrophes.

« Il importe au plus haut point que cette lumière brille intégrale et pure. Les hésitations, la confusion qui règnent malheureusement dans beaucoup d'esprits, soulignent avec énergie l'urgence nécessaire de préciser les notions fondamentales de notre doctrine en matière sociale et économique. Il est indispensable que l'on soit parfaitement au clair sur les principes qui doivent servir de base organique à la société.

« Préciser et conserver une doctrine orthodoxe afin de préserver les esprits de la contamination de l'erreur est une impérieuse nécessité. Pour réaliser ce désir si légitime, créons, en Suisse, une école catholique de sciences sociales. Les divergences que soulignent certaines publications, très contradictoires sur plusieurs questions pourtant capitales, soulignent le besoin de ce laboratoire d'orthodoxie. Il est indispensable si nous voulons préserver notre jeunesse du scepticisme débilisant et des atteintes perfides du socialisme.

« Cette institution sera d'une très grande utilité à la presse conservatrice, pour qui elle sera, en matière sociale, un conseiller sûr et une précieuse sécurité doctrinale.

« L'action sociale sera la plate-forme où se livreront les futures batailles politiques. Occupons ce haut plateau avec toutes nos troupes. Réalisons sans plus tarder, sur ce terrain, une union très étroite de toutes nos forces, un parallélogramme habile de toutes nos activités. Une convergence plus méthodique de tous nos moyens d'action grandira notre influence, qu'il est dans l'intérêt de la patrie suisse d'augmenter.

« Sous les réserves formulées dans le programme soumis à notre ratification, nous pouvons adhérer aux réformes sociales que l'on nous propose de réaliser par l'intermédiaire de la Confédération. Les moyens financiers dont elle aura besoin, elle doit se les procurer autrement que par l'impôt direct. Anéantir financièrement les cantons, c'est les réduire à l'impotence, c'est décréter d'avance leur inutilité et préparer une disparition devenue inéluctable, alors que leur maintien est nécessaire à l'existence de la Suisse. Pour ce même motif et pour d'autres encore, je ne me résigne pas à l'impôt sur les successions au profit de la caisse fédérale. Si la Confédération a besoin de ressources autres que celles énumérées dans le programme financier du Conseil fédéral, mieux vaudrait lui abandonner l'imposition des sociétés anonymes. Un prélèvement sur les bénéfices importants tra-

lisés dans le commerce et l'industrie pour alimenter les œuvres de politique sociale serait le moyen d'intéresser les ouvriers aux gains réalisés par leur collaboration. Vous savez que la participation directe de l'ouvrier aux bénéfices de l'entreprise qui l'emploie se heurte à de grosses difficultés pratiques que je me dispense d'énumérer. La formule que je vous présente résout le problème sur une autre base et a l'avantage de placer sur le même pied tous les ouvriers, ceux qui travaillent dans les industries faisant de gros bénéfices, comme ceux qui sont attachés à des entreprises moins prospères. Je signale en passant que, au point de vue fiscal, la Confédération serait mieux placée que les cantons pour fixer et percevoir les impôts dus par les sociétés qui travaillent simultanément dans plusieurs cantons.

« Les réformes législatives nécessaires à la réalisation des œuvres de politique sociale me donnent l'occasion de présenter quelques observations au sujet de la révision de notre constitution. Depuis trois ans, on a procédé à une série de révisions partielles. Prochainement encore, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'introduction dans la charte de la clause qui servira de base à l'assurance-vieillesse et d'invalidité. Ces révisions partielles successives nous ont convaincus que toutes les réformes financières et sociales s'effectueront sans que l'on songe à procéder à une révision totale de la constitution.

« Une révision totale n'a été pratiquée que deux fois, en 1848 et en 1874, c'est-à-dire lorsqu'on a transformé le cadre politique de notre Etat. La première fois, pour créer une Confédération d'Etats dirigée par un pouvoir central permanent; la seconde fois, pour transformer cette Confédération en un Etat fédéral centralisé.

« Ces considérations et d'autres motifs d'opportunité nous ont inclinés à croire qu'il serait imprudent d'attendre à la révision totale pour faire valoir nos justes revendications confessionnelles. Nous sommes tous d'accord sur le fond; nous voulons la suppression de toutes les clauses exceptionnelles qui constituent une atteinte à la liberté à laquelle les catholiques ont pleinement droit. Notre collaboration désintéressée et patriotique pendant la guerre a été une nouvelle preuve de notre loyalisme.

« En fait, nous sommes entrés déjà, reconnaissons-le, grâce à la bienveillance du Conseil fédéral et à l'esprit de tolérance du parti radical, dans une période d'apaisement général et de pacification confessionnelle. Mais nous voulons le rétablissement intégral de la parité. Nous ne voulons plus être une classe de citoyens soumis à un régime spécial. Laissez-moi vous dire, compatriotes de la Suisse allemande, que tous les conservateurs de la Suisse romande pensent sur ce point comme vous. Ils désirent ce que vous désirez et veulent avec vous ce que nous avons tous le droit et le devoir de vouloir, jusqu'à ce que pleine satisfaction nous ait été donnée! »

Sans faire du ministérialisme, on peut dire que le discours de M. le conseiller fédéral Motta a marqué l'apogée des délibérations de ce congrès. L'honorable magistrat a eu d'ailleurs la satisfaction de constater que l'assemblée vibrât à l'unisson de sa pensée et que les actes récents du Conseil fédéral, dans les questions de politique extérieure, ont la pleine adhésion du parti conservateur-catholique.

A la suite du discours de M. Motta, l'assemblée a décidé d'adresser au Conseil fédéral un télégramme de sympathie, dont voici le texte :

« Au Conseil fédéral suisse,

« Le congrès du parti conservateur populaire, réuni à Lucerne, exprime au Conseil fédéral ses plus chaleureux remerciements pour la dignité et l'énergie avec lesquelles il a safeguardé l'intégrale neutralité de la Suisse, dans ses notes au sujet du blocus et pour la suppression de la S. S. S. Le congrès, dans l'expression de sa reconnaissance, se sait d'accord avec tout le peuple suisse. »

Je vous transmets ici encore le texte du télégramme adressé au Souverain Pontife.

« A. S. S. le Pape Benoît XV,

« Le congrès du parti conservateur populaire suisse, réuni à Lucerne, adresse à Sa Sainteté le Pape Benoît XV, représentant auguste de l'idée d'une juste paix mondiale et d'une Ligue générale des nations dans le sens d'une sincère réconciliation des peuples, ainsi qu'un fidèle gardien du trésor social que S. S. Léon XIII a légué au monde dans sa mémorable Encyclopédie *Reform Novorum*, l'expression de sa plus respectueuse reconnaissance et la promesse solennelle de la suivre fidèlement aussi dans cette voie. »

Ces deux documents témoignent éloquemment de l'esprit qui a présidé aux débats de ces deux journées mémorables.

Ajoutons que le gros problème de la révision des statuts a été résolu dans le sens des propositions conciliantes de M. le conseiller national Hans von Matt. De même, les thèses de M. Winiger, député de Lucerne aux Etats, concernant la préparation aux élections générales de cet automne pour le renouvellement du Conseil national, ont été adoptées à l'unanimité, avec certaines réserves exprimées par M. Bruggmann, représentant des chrétiens-sociaux.

Enfin, on a admis une proposition de M. le Dr Ems, président du tribunal à Morat, qui a pour but d'activer les travaux des organisations cantonales, de manière à permettre la convocation d'un congrès cet automne.

La démission du colonel Wildholz

Le Département militaire fédéral communique : « Le Conseil fédéral a relevé, dans sa séance d'aujourd'hui (2 juin), le colonel commandant de corps Wildholz du commandement du 2^m corps d'armée, avec remerciements pour les ser-

vices rendus. Le licenciement du colonel Wildholz a eu lieu sur sa demande, publiée textuellement dimanche dans les journaux. »

On remarquera la forme insolite du communiqué officiel, qui fait mention de la publication dans la presse de la lettre de démission de M. Wildholz. On apprend, à ce sujet, que la lettre du colonel a paru dans la *Gazette de Lausanne* avant que le Conseil fédéral en eût connaissance.

Les traités de paix

La remise du traité à l'Autriche

Saint-Germain, 2 juin.

Dans la matinée, les députés des Alliés arrivent successivement. A midi, tous les députés alliés ont pris place autour de la table disposée comme pour la remise des conditions de paix à l'Allemagne, à l'exception de M. Wilson, qui arrive à midi 15, par suite d'une crevaisson d'un pneumatique. Aussitôt après l'arrivée de M. Wilson, l'ordre est donné d'aller chercher les députés autrichiens, que des automobiles amènent.

M. Renner est en tête de la délégation, encadré par le commandant Bourgeois et le capitaine Della Rocca. Ses douze collaborateurs le suivent. Tous portent la redingote. Les députés pénètrent au château. A midi 25, un huissier annonce : « Messieurs les plénipotentiaires autrichiens. » Les députés autrichiens pénètrent dans la salle et se rangent derrière leur table. Ils s'inclinent. Les députés alliés, debout, rendent le salut, puis chacun s'assoied.

M. Clémenceau déclare la séance ouverte et remet aux députés autrichiens, au nom des Alliés, sinon le projet entier, du moins les articles principaux. M. Clémenceau annonce qu'il n'y aura pas de discussion verbale. Les observations devront être présentées par écrit dans un délai de quinze jours. Le conseil suprême adressera sa réponse écrite, en indiquant le délai dans lequel les Autrichiens devront donner leur réponse définitive.

L'ensemble du discours de M. Clémenceau est traduit en anglais, en italien et en allemand.

Puis M. Renner lit, debout, un long discours, disant l'attente de la délégation, rappelant la disparition de la monarchie danubienne et qu'il ne restait que huit nations privées de toute organisation. Notre jeune république n'est pas plus que les autres Etats successeurs de l'ancienne monarchie, mais la responsabilité pèse sur elle comme sur les autres Etats de l'ancienne monarchie. La république autrichienne renonce à toute idée de domination. Elle est affiliée de toutes les traditions réactionnaires. Elle n'est que la malheureuse victime du crime terrible commis en 1914. La république autrichienne n'a jamais fait la guerre avec les nouveaux Etats nationaux. M. Renner espère que les Alliés ne voudront pas l'écarterment économique de l'Autriche. M. Renner rend hommage au rôle de M. Hoover, qui a sauvé l'Autriche de la famine. L'Autriche a renoncé à toute action militaire pour défendre son territoire, dont les deux cinquièmes se trouvaient être occupés par les soviets.

Les députés sont décidés à examiner avec loyauté les propositions des Alliés. Ils exposent la situation exacte du pays et demandent une décision assurant son avenir économique, désirant servir, entre des frontières incontestées, l'œuvre de paix et collaborer à la Société des Nations.

Les députés alliés suivent attentivement le discours de M. Renner, qui se termine à midi 50. Son discours est traduit en anglais et en italien. M. Clémenceau demande s'il n'y a pas d'observations. La séance est levée à 1 heure 10.

Paris, 2 juin.

Voici, d'après des renseignements recueillis auprès de la délégation britannique, le résumé des conditions de paix pour l'Autriche :

Le traité est établi sur le même modèle que celui avec l'Allemagne. En beaucoup d'endroits, il est identique, sauf le changement de nom. Le traité laisse à l'Autriche le droit de se constituer en un Etat d'environ six millions d'habitants, avec un territoire comprenant entre 50,000 et 60,000 milles carrés.

L'Autriche reconnaît l'indépendance complète de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et de l'Etat serbo-croate-slovene. Elle cède entre autres les territoires qui lui avaient été antérieurement remis et qui composaient l'empire austro-hongrois, comptant une population de cinquante millions d'habitants et une superficie de 261,259 milles carrés.

L'Autriche accepte le pacte de la Ligue des Nations et la charte du travail. Elle renonce à tous ses droits hors de l'Europe. Elle démobilise la totalité de ses forces navales et aériennes. Elle reconnaît aux puissances alliées et associées le droit de juger ceux de ses nationaux coupables d'avoir violé les lois d'usage de guerre. Elle accepte les stipulations de détails analogues à celles qui figurent dans le traité avec l'Allemagne et se rapportant aux relations économiques et à la liberté de transit.

La frontière nord faisant face à la Tchécoslovaquie suit la limitation administrative existante, qui, autrefois, séparait les provinces de la Bohême et de la Moravie de celles de la Haute et Basse-Autriche, sauf quelques modifications secondaires portant surtout sur les régions de Gmund, de Feldsberg et sur le long de la Morava.

La frontière sud, face à l'Italie, suivra la ligne de partage des eaux entre l'Inn et la Drave, au nord des rivières de la Lombardie du sud; elle passera par le col du Brenner et comprendra la vallée de Sexten à l'Italie.

La frontière face à l'Etat serbo-croate-slovene sera fixée par les principales puissances alliées et associées à une date ultérieure. Dans sa partie orientale, la ligne passant jusque à l'est de Bleiburg traverse la Drave juste au-dessus de son confluent avec le Lavant et, de là, passera au nord de la Drave, de façon à laisser à l'Etat serbo-croate-slovene Marburg et Radkersburg.

C'est immédiatement au nord de cette dernière ville qu'elle rejoindra la frontière hongroise.

Les frontières ouest et nord-ouest, face à la Bavière, la frontière ouest face à la Suisse et la frontière est, face à la Hongrie, ne sont pas modifiées.

Le traité de Versailles

Paris, 2 juin.

L'Echo de Paris assure que la réponse signée au nom des Alliés par M. Clémenceau sera remise à Brockdorff-Rantzau vendredi.

Elle constituera, dit-on, un refus motivé suivant lequel l'Allemagne devra accepter les conditions avant le 16 juin.

La *Chicago Tribune* confirme que M. Wilson a envoyé un mémorandum à MM. Clémenceau et Lloyd George, déclarant qu'il est essentiel que les conditions du traité soient maintenues, malgré la menace allemande.

Le président est absolument opposé à l'entrée de l'Allemagne dans la Ligue des Nations à l'heure actuelle.

Italiens et Yougo-Slaves

Paris, 1er juin.

Dans leur réunion, hier, avec la délégation américaine, MM. Pachitch et Trumbitch ont déclaré accepter la création d'un Etat tampon de Fiume tout en faisant une dernière réserve concernant l'étendue de ce territoire.

La guerre d'Afghanistan

L'attaque du col de Khyber par les bandes afghanes tourne en une guerre véritable que l'Afghanistan inaugure tout le long de la frontière du nord-ouest de l'Inde. Il n'est plus douteux désormais que le nouvel émir d'Afghanistan, Amanullah, ait l'ambitieux projet d'envahir l'Inde, et que l'attaque du col de Khyber n'ait été qu'une feinte destinée à préparer des agressions plus importantes, dont la principale est attendue dans la vallée de Kurram, au sud-ouest du col de Khyber. D'après le *Times* du 31 mai, les entreprises afghanes seraient en corrélation avec les activités des bolchévistes dans le Turkestan russe, avec l'égalité encore mal définie qui se dessine dans le Kurdistan (entre Perse et Mésopotamie), et avec les intrigues menées par le comité union et progrès.

Le gouvernement de l'Inde a pris des mesures immédiates pour concentrer des troupes tout le long de la frontière menacée. Dans la région de la vallée de Kurram, et plus au sud, les troupes britanniques ont dû momentanément replier leurs avant-postes et laisser les Afghans occuper les cols, mais ce repli n'a pas eu de conséquence grave au point de vue de la situation générale.

Grève des mineurs français

Lille, 2 juin.

(Havas.) — Les représentants des mineurs des trois bassins du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin, à l'issue du congrès réuni hier soir, à Béthune, ont voté la grève générale pour lundi matin.

Le cadavre de Rosa Luxembourg

Francfort, 2 juin.
On mande de Berlin à la *Gazette de Francfort* : Le corps de Rosa Luxembourg a été trouvé hier dans le canal de la Landwehr, où il était retenu par un barrage.

Les événements de Russie

Trotsky s'enfuit

On mande d'Helsingfors au *Daily Mail*, le 31 mai :

On peut dire, à l'heure actuelle, que le pouvoir bolchéviste à Pétrograd n'existe plus. Les commissaires rouges ont quitté le « Smolny Palace » et l'hôtel Astoria, et ont établi leur quartier général à la gare Nicolas, dans un train à destination de Moscou.

Le corps expéditionnaire russe, connu sous le nom d'armée du nord, est maintenant à 25 milles de Pétrograd. Presque toute la journée, la population peut entendre la canonnade venant du front sud et des batteries de Cronstadt.

Considérant la situation sans espoir à Pétrograd, Trotsky a quitté la capitale le 27 mai et s'est rendu au front de la Volga.

Le front de la Volga, où l'armée de Sibirie, sous les ordres de l'amiral Kolitchk, est aux prises avec les bolchévistes, se trouve à l'est de la Russie d'Europe, à environ 1000 milles de Pétrograd.

Confédération

Les crédits militaires

Les crédits militaires demandés par le Conseil fédéral pour 1920 sont de 6,445,000 fr. Ils dépassaient 12 millions en 1919.

Le successeur de M. de Goumoën

Ainsi que nous le faisons prévoir hier, le Conseil fédéral a nommé définitivement directeur de l'Office fédéral de l'alimentation M. Kappeli, chef de la section de l'agriculture.

Les grèves

Les maçons et terrassiers d'Olten et des environs ont déclaré la grève.

ARMÉE SUISSE

Un soldat noyé

A Steim-sur-le-Rhin (Schaffhouse), un soldat âgé de 25 ans, nommé von Almen, de Ländlerbrunn, s'est noyé en se baignant dans le fleuve. Le corps a été retrouvé.

Dernière Heure

LE TRAITÉ DE PAIX

Le conseil des Quatre

Paris, 3 juin. — Cet après-midi, mardi, les quatre chefs de gouvernement se réuniront et examineront les rapports des commissions constituées au sujet du contre-projet allemand. On estime que la réponse de l'Entente pourrait être portée à la connaissance de la délégation allemande à la fin de la semaine.

Un délai de trois ou quatre jours lui serait ensuite laissé pour faire connaître sa décision définitive.

Les prévisions de la presse française

Milan, 3 juin. — On mande de Paris au *Corriere della Sera* : D'après *L'Intransigeant*, la réponse de l'Entente à l'Allemagne sera absolument négative sur tous les points comportant des modifications de substance au traité, malgré les efforts d'un des membres du conseil des Quatre pour accorder l'entrée immédiate de l'Allemagne dans la Société des Nations et un plebiscite pour la Haute-Silésie.

M. de Brockdorff, dit *L'Intransigeant*, n'aura que quelques heures pour prendre une décision, et alors, il pourra partir avec toute la délégation. Dans ce cas, l'armistice serait rompu, et Foch donnerait l'ordre d'avancer. Les troupes alliées avanceraient d'environ 30 à 40 kilomètres et les Allemands demanderaient alors de nouveau la paix immédiatement. On reviendra à Versailles et on signera le traité que l'on refuse d'accepter maintenant.

Le Temps fait observer que les choses ne se font pas si simples que cela.

Le royaume serbo-croate-slovene

Londres, 3 juin. — (Havas.) — L'agence Reuter annonce que le gouvernement britannique a reconnu le royaume serbo-croate-slovene.

Le communisme en Allemagne

Berlin, 3 juin. — (Wolff.) — La commission de l'assemblée nationale allemande pour la constitution a adopté hier, mardi, l'article introduisant dans la constitution le système des conseils (conseils d'exploitation).

La république rhénane

Francfort, 3 juin. — Selon la *Gazette de Francfort*, une délégation du gouvernement provisoire rhénan demande l'autorisation de partir immédiatement pour Paris pour exposer à la conférence les vœux des 12 millions de Rhénans.

Berlin, 3 juin.

L'agence Wolff apprend de source compétente que l'autorité française d'occupation a exigé expressément du président de police de Wiesbaden qu'il veille à ce que les affiches concernant la proclamation de la république rhénane ne soient pas enlevées.

Cologne, 3 juin.

(*Gazette de Francfort*.) — Le Dr Dorten (Wiesbaden) a adressé au commandant britannique de Cologne le télégramme suivant, en langue française :

Le premier délégué du nouveau gouvernement à M. le général commandant les troupes britanniques, à Cologne :

Les délégués de la Prusse rhénane, du Vieux-Nassau, de la Hesse rhénane et du Palatinat, d'accord avec les vœux territoriaux qui ont été exprimés depuis plus de six mois par la population rhénane, après les débats qui ont eu lieu à Aix-la-Chapelle, Wiesbaden, Mayence et Spire, proclament, en date du 1^{er} juin, l'autonomie de la république rhénane dans le cadre de l'Allemagne.

La nouvelle république aura comme capitale Coblenze. Le nouveau gouvernement a provisoirement son siège à Wiesbaden.

Dans le désir d'amener la conclusion de la paix avec la plus grande rapidité, sans aucune complication, les délégués prient la conférence de la paix de reconnaître sans autre l'existence du nouvel Etat dont le statut sera établi par vote populaire.

Fidèle à notre patrie qui est frappée d'un malheur inouï, mais conscient de la terrible responsabilité que le militarisme prussien a imposée à toute l'Allemagne, le nouvel Etat ne cherche aucune échappatoire pour se soustraire aux charges qui lui incombent, dans la répartition de la réparation des dommages causés à la Belgique et à la France.

Dans le désir de disposer librement d'elles-mêmes, et fermement décidées à se libérer définitivement de la féodalité et du militarisme prussiens, ennemis de ses souvenirs et de ses traditions, la population rhénane prie les gouvernements alliés et associés de la protéger dans le présent et dans l'avenir contre les manœuvres et le désir de vengeance des éléments et des fonctionnaires qui ne peuvent pas comprendre la justice de ses revendications et ses aspirations, ainsi que contre tous ceux qui menacent de la prison et de la fermettes les partisans de la République rhénane.

« Vive la République rhénane, vive la Liberté ! »
Le gouvernement provisoire prie le commandant des troupes britanniques de prendre note des événements qui viennent de s'accomplir.

L'émir afghan contre l'Angleterre

Milan, 3 juin.

Des dépêches des Indes disent que l'irruption des Afghans au-delà de la frontière n'est que le premier acte d'un vaste plan de guerre que le parti militaire afghan, ayant à sa tête le nouvel émir, mûrissait depuis longtemps.

Une crise de cabinet à Rome

Milan, 3 juin.

Le *Secolo* apprend de Rome qu'on parle d'une

prochaine crise ministérielle partielle, par suite de la sortie du ministère du vice-président Villa et du ministre Crespi; ainsi que du sous-secrétaire à l'Instruction publique Roth.

Les grèves

Paris, 3 juin.

(Havas.) — A l'issue de la séance de nuit, les employés du Métropolitain Nord-Sud ont déclaré la grève.

SUISSE

Les arrestations de Lugano

Bellinzona, 3 juin.

Au sujet de l'arrestation, à Lugano, de M. Poche, ancien directeur du casino-kursaal de Lugano et ancien co-proprétaire du casino de Campione et de M^{lle} Poche, on apprend que cette double arrestation a eu lieu pour délit de contrebande de l'or.

Chambres fédérales

Berne, 3 juin.

Le Conseil national poursuit la discussion de l'initiative sur les jeux.

M. Ullmann (Thurgovie) combat l'initiative. Les jeux de hasard dans les kursalts constituent un des éléments de l'industrie des étrangers et équivalent à un impôt sur les étrangers. Les excès de quelques joueurs ne justifient pas une interdiction générale des jeux. Les dispositions légales actuelles suffisent à empêcher les véritables jeux de hasard.

M. de Dardel (Neuchâtel) défend énergiquement l'initiative et se prononce en faveur de l'interdiction de tout jeu de hasard. Le peuple ne comprend pas que, malgré l'interdiction formulée de façon générale dans la Constitution, on autorise des jeux de hasard réglementés. Toutes les tentatives pour prouver que les jeux de hasard des kursalts ne tombent pas sous le coup de l'article 35 ont échoué. Ce ne sont pas, comme le prétendent les adversaires de l'initiative, les étrangers seuls qui prennent part à ces jeux, mais surtout des Suisses qui se trouvent dans des conditions de fortune modestes et pour lesquels le jeu constitue un grand danger.

M. Michel (Interlaken) combat l'initiative. MM. Walther (Lucerne) et Bittel (Vaud) estiment qu'on exagère le danger des jeux dans les kursalts.

A Lucerne, dit M. Walther, depuis 25 ans, les jeux au kursalts n'ont pas donné lieu à une seule plainte.

Le Conseil des Etats aborde l'examen des onzième et douzième rapports de neutralité.

Le rapporteur, M. Böhli (Thurgovie), constate que ces deux rapports n'ont plus guère qu'un intérêt historique, les questions actuelles les plus brûlantes n'y étant pas encore comprises, telles, par exemple, la Ligue des Nations, la suppression de la S. S. S., l'accession du Voralberg. Il s'agit surtout, dans ces rapports, de la démobilité économique.

Le Conseil passe à l'examen des chapitres.

CORRESPONDANCE

Les adjudications

des Entreprises électriques fribourgeoises

Fribourg, le 2 juin.

Monsieur le Rédacteur,

La correspondance parue dans votre numéro du 31 mai 1919, concernant la construction des magasins généraux des Entreprises électriques fribourgeoises, nous oblige à donner la rectification suivante, laquelle clôturera pour nous cette question.

Vous n'ignorez pas que toute personne s'occupant de constructions à Fribourg ne peut exécuter, seule, des travaux importants en béton armé; ces entrepreneurs sont, ou représentants d'un système, ou obligés de s'adresser à un spécialiste. Dans les deux cas, une partie des bénéfices sort de la place.

Lors de la mise en soumission de leurs magasins généraux, les Entreprises électriques fribourgeoises n'ont imposé aucun système; elles se réservaient seulement le droit de choisir celui qui serait le plus avantageux pour elles.

Six maisons de la place ont fait des offres. Une n'a pas même indiqué le système qu'elle préconisait et n'a, par conséquent, fourni ni plans ni calculs. Deux autres ont indiqué seulement un système, mais aussi sans plans et sans calculs. Deux autres encore ont indiqué un système, en ne fournissant qu'un schéma de plans, mais sans calculs.

Une seule, la maison Livio et fils, a remis à la direction des E. E. F., avec l'indication du système du béton armé, des plans complets et un dossier de calculs très sérieusement étudiés avec épures à l'appui. De plus, le montant de cette soumission était inférieur aux autres offres.

Dans ces conditions, et, comme MM. Livio et fils offrent toute garantie en tant qu'entrepreneurs, le Conseil d'Administration des E. E. F. n'a pas hésité un instant pour leur adjudger l'ensemble des travaux de terrassements, maçonneries et béton armé.

Dans cette adjudication générale, les E. E. F. ne connaissent officiellement que MM. Livio et fils, entrepreneurs sur la place de Fribourg, seuls adjudicataires responsables et, seuls, ayant signé le cahier des charges.

Il ressort des faits ci-dessus que les E. E. F. ont accédé d'avance aux désirs exprimés par la Société des entrepreneurs du canton de Fribourg dans leur lettre du 28 mai dernier et qu'elles ont tenu largement compte, en outre, des intérêts fribourgeois dans tous les grands travaux actuellement en cours.

Vous en remerciant, etc.

Direction des E. E. F.

FRIBOURG

La maladie de S. G. Mgr Colliard

Nous apprenons que S. G. Mgr Colliard, que la maladie continue d'éprouver avec des alternatives qui mettent tour à tour l'espoir ou la crainte au cœur de son entourage, a demandé à recevoir, hier, le sacrement de l'Extrême-Onction, dans un vif sentiment de foi en l'effet bienfaisant de ce sacrement.

Le peuple du diocèse sera profondément édifié de l'exemple que lui donne ainsi son vénéral Pasteur et il joindra ses ardentés prières à celles de l'Auguste malade, dont la conservation fait l'objet des vœux chaleureux de tous les fidèles.

PONT DU GOTTERON

La catastrophe du pont du Gotteron s'est produite le 9 mai; dès le 12, la Direction des Travaux publics a ordonné les travaux de réfection.

Nous apprenons que, depuis hier soir, lundi, 2 juin, le tablier du pont est complètement reconstruit; il ne reste plus à réfaire que les parapets.

Un garde-corps provisoire ayant été établi, on peut circuler dès aujourd'hui sur le pont sans le moindre danger.

Voici quelques détails sur la réfection du tablier :

La longueur de la partie du tablier qui avait été rompue était de 45 mètres 60.

Le travail le plus dangereux fut de relever les neuf grande poutrelles qui, lors de la catastrophe, étaient restées suspendues à 75 mètres au-dessus de l'abîme, portées par quatre tiges qui ne tenaient aux poutrelles que par les étriers tordus et les agrafes à demi arrachées.

Ces neuf poutrelles étaient reliées entre elles par d'autres pièces telles que les longrines extérieures en chêne, mains-courantes, croix de carrels, le tout bouclonné et formant un enchevêtrement qui compliquait extrêmement la besogne.

Pour rétablir le tablier, on eut à poser 38 poutrelles neuves, destinées à supporter le plancher. Ce travail non plus ne fut pas sans danger.

Les travaux ont été exécutés sous les ordres de l'ingénieur cantonal, M. Lehmann, et de M. Joseph Käser, conducteur des travaux au département des Ponts et Chaussées. Une équipe spéciale, composée des ouvriers : Martin Vonlanthen, Jean Perroulaz, Pierre Birbaum et Isidore Vonlanthen, ont accompli la besogne.

L'équipe ordinaire attachée à l'entretien des ponts suspendus a été occupée à la préparation des bois, à l'entrepôt de la Tour rouge.

Le travail fait honneur à la Direction des Travaux publics, à l'ingénieur cantonal et à son personnel.

Projet de fête de la paix

Depuis quatre ans, le monde entier soupire après l'avènement de la paix, d'une paix qui, tout en libérant les consciences du poids qui les oppresse, donnera satisfaction aux aspirations légitimes des peuples. Il est à prévoir que les négociations de Versailles, qui se poursuivent depuis plusieurs mois dans ce but, arriveront sous peu à conclusion.

La Suisse, fort heureusement restée à l'abri de la vaste tourmente, mais soumise pourtant à des privations de toutes sortes, attend avec anxiété l'heure décisive qui doit marquer la reprise des relations normales entre les différents pays. Cette heure ne saurait passer inaperçue dans son histoire. Il importe que la génération actuelle en marque le passage, par des manifestations publiques auxquelles tous voudront s'associer.

C'est à la fois un hymne de reconnaissance envers la Providence qui a si visiblement protégé notre pays des horreurs de la guerre, ainsi qu'un hymne d'espérance vers l'éclosion de temps meilleurs.

Le comité d'initiative, qui vient de se constituer en notre ville pour célébrer cet heureux événement, propose le programme ci-dessous, lequel se déroulerait le lendemain ou le surlendemain de la signature définitive du traité de paix.

Matin : 9 h., à Saint-Nicolas : Office de *Requiem* pour tous les soldats fribourgeois morts au service de la patrie, depuis le mois d'août 1914.

Après midi : 1 h. ½, à Saint-Nicolas : Célébration d'un *Te Deum* ; 2 h., cortège en ville ; enfants des écoles ; corps de musique ; autorités ; sociétés académiques ; autres sociétés ; le public.

Cérémonie d'érection de *"Arbre de la paix"*, sur une des places de la ville. Discours de circonstance.

Soir : 8 h. ½, Réunion des sociétés sur une place à désigner (Grand'place ou place de l'Hôpital). Productions diverses (musique, chants, gymnastique). Illumination de la place. Feux d'artifice ; monogramme lumineux : *Paix*.

Afin de permettre à la population entière de se joindre à notre mouvement, le jour fixé serait décrété férié dès midi.

Tous détails d'organisation seront communiqués ultérieurement. Les sociétés voudront bien faire connaître, jusqu'au 5 juin au plus tard, leur décision au sujet de leur participation éventuelle à la manifestation projetée.

Le Comité d'initiative :

Le président : Bernard Weck.

Le vice-président : R. Boccard.

Le trésorier : Henri Zurkinden.

Le secrétaire : J. Oberson.

N. B. — Les frais seront couverts par la vente d'un petit drapeau aux couleurs fribourgeoises portant la suscription : « *Paix* ». Le reliquat éventuel sera versé à une bonne œuvre.

Bourgeoisie de Fribourg

Dimanche, à eu lieu, à la Maison de justice, une assemblée des bourgeois de Fribourg, fréquentée par cent cinquante citoyens et présidée par M. Bétin, conseiller communal, remplaçant M. le syndic Weck, indisposé. Les comptes des administrations bourgeoises pour 1918 ont été adoptés presque sans discussion. Nois y reviennent.

Après avoir accepté un échange de parcelles, à Menzswil, l'assemblée a refusé de céder huit poses de terrain, situés à la Chassotte, et dont l'acquéreur offrait 4000 fr. la pose; la commission bourgeoise avait émis un préavis favorable. La même commission avait déconseillé une vente de 1132 m² de terrain, à 1 fr. 67 le m², au Schosberg; l'assemblée a passé outre et a consenti la vente. Une autre cession de 552 m², à Miséricorde, a été acceptée, au prix de 5 fr. 10 le mètre carré.

Sur cinq demandes de réception à la bourgeoisie, quatre ont été écartées et une ajournée, celle de M. Alphonse Hörner, à Tützenberg.

Exposition d'art liturgique

C'est dans le local de la Société des Beaux-Arts, à la Banque de l'Etat, que s'est ouverte, le 1^{er} juin, l'exposition d'art liturgique comprenant les œuvres de M. Eric de Stockar, de Zurich. Elève de l'École du Louvre et de notre célèbre compatriote, le peintre décorateur Grasséti, architecte diplômé de l'École des Beaux-Arts, à Paris, M. de Stockar séjourna aussi à Rome pendant plusieurs années, où il travailla à l'Institut archéologique allemand. S'étant spécialisé dans l'art liturgique, il s'y est acquis un véritable renom, et son œuvre est là pour témoigner de sa grande compétence artistique. Les projets de vêtements sacerdotaux exposés par M. de Stockar présentent tous un réel intérêt par leur composition symbolique et leur richesse décorative. L'artiste a pénétré à fond le symbolisme chrétien et a fait s'épanouir dans une ornementation d'un goût très sûr et d'une belle inspiration. La précision architecturale met une unité, une ligne classique et sobre dans l'intensité imaginative de l'artiste. Sur un thème ancien, qui lui sert de base rituelle, il a brodé une décoration nouvelle, quirompt heureusement avec la pauvreté imaginative et symbolique telle qu'elle s'affirme trop souvent dans l'art liturgique actuel. Dans l'œuvre de M. de Stockar, l'ornement est toujours mis au service d'une idée ou d'un symbole, qui l'amploient, lui donnent un cachet d'unité et une portée significative. Les lois d'opposition reçoivent une solution heureuse, et la disposition générale des motifs, malgré leur variété, obéit toujours à cette loi d'unité que régit toute la composition artistique de M. de Stockar.

L'ornementation s'adapte étroitement au symbolisme des couleurs liturgiques : l'allégresse des tons s'épanouit sur les fonds verts, les effets miraculeux du Saint-Esprit resplendent sur les fonds rouges, la joie pascal s'irradie sur les fonds blancs; les parlements violets et noirs sont admirablement traités, leur décoration révèle la sensibilité d'une âme qui a voulu que, sur la tristesse de la mort, planent les consolantes promesses de la résurrection.

L'exposition compte de beaux projets de dentelle, dont quelques-uns ont été exécutés à Lauterbrunnen, sous la direction de M^{lle} Frey-Amsler, professeur à la *Kunstgewerbeschule*, de Zurich. Les projets d'orfèvrerie religieuse : calices, ostensoirs, sont d'un grand intérêt, de même que les canons d'autel, traités dans la forme architecturale. Enfin, M. de Stockar expose de très belles reproductions des dessins à la plume qu'il fit des cathédrales de Reims, Poitiers, Bourges, Chartres, Paris, etc. Dans l'*Ostscheuel*, Mgr Dr Feh a consacré à l'exposition de M. de Stockar, à Saint-Gall, un article très élogieux; il en souligne tout l'intérêt artistique et salue avec joie les horizons nouveaux qu'elle ouvre au point de vue de l'art liturgique.

C'est une œuvre de rénovation qui doit être encouragée et étudiée à fond, car M. de Stockar a réussi, d'une manière très heureuse, à renouer la chaîne interrompue de la vraie tradition liturgique; il rend à l'ornement sacré la dignité et le sens qui lui conviennent et qu'un mercantilisme étroit avait presque complètement sacrifiés à la férocité de la concurrence.

L'exposition est ouverte du 1^{er} au 15 juin, de 10 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Les membres de la Société des Beaux-Arts seront convoqués ultérieurement pour entendre, dans le local de la Société, une conférence de M. l'abbé H. Savoy, directeur au Séminaire, sur l'art liturgique.

Cette exposition semble trouver, à Fribourg, un cadre naturel, et tout préparé; elle ne manquera pas d'attirer l'attention à laquelle elle a droit. Il nous reste à souhaiter que l'œuvre de M. de Stockar trouve chez nous tout l'intérêt qu'elle a déjà rencontré ailleurs et qui n'est que la consécration légitime d'un art très personnel et très sincère.

A. R.

Archéologie

Dans son assemblée générale tenue à Bâle, les 16 et 17 mai, la Société suisse de Préhistoire a élu, à l'unanimité, membre du comité, pour la période statutaire de trois ans, M. le professeur Peissard, archéologue cantonal de Fribourg.

C'est à première fois que notre canton est représenté au comité de cette Société d'environ 400 membres.

La grêle

On nous téléphone : Une averse de grêle a passé samedi après midi, vers 4 heures, sur le territoire de Cheiry et une partie de celui d'Aumont, y causant des dégâts aux jardins, aux arbres fruitiers et aux céréales. Les jardins ont été plus soufferts.

Surpierre et Villeneuve ont été épargnés.



L'affaire des bombes de Zurich

Hier, lundi, ont commencé à Zurich, devant la Cour pénale fédérale présidée par M. Soldati, les débats du procès intenté au groupe d'anarchistes compromis dans l'affaire des bombes de Zurich. Les accusés sont au nombre de vingt et un. Sept sont déclarés coupables d'infraction à la loi sur les explosifs, d'incitation à ce délit, de complicité et de violation de la neutralité. Marino Brigo, Italien, tailleur et coiffeur à Zurich, a reconnu avoir reçu en dépôt des explosifs et des armes de Cavadini, qui a été désigné comme le chef du mouvement anarchiste en Suisse. C'est Cavadini qui a reçu du chef révolutionnaire hindou Hafis les grenades à main, les explosifs, les pistolets, les munitions et le poison destinés aux complois projetés. Cavadini s'est suicidé avant d'être arrêté.

Echos de partout

LES CHAMEAUX DE M. POINCARÉ

Une mission arabe doit prochainement embarquer à Beyrouth, sur le croiseur cuirassé *Jules-Ferry*, pour Marseille.

Cette mission ira jusqu'à Paris et jusqu'à l'Élysée. Elle offrira les félicitations de la Syrie à M. Poincaré pour la victoire des armées françaises et alliées.

Elle offrira en outre quatre chameaux à M. Poincaré. C'est, dans la pensée des donateurs, un cadeau qui doit relever encore la majesté présidentielle.

Il faudra que ces nobles animaux aient leur place dans les fêtes de la victoire et de la paix.

MOT DE LA FIN

À Paris, un poilu s'adressant à un agent de police :

— Que disent-ils ces messieurs de la Conférence du bon travail des poilus ?

— Ça ne vous regarde pas... Circulez !

FAITS DIVERS

SUISSE

Une arrestation

M. François Peche, ex-directeur du casino de Lugano, a été arrêté par ordre du procureur général de la Confédération.

Tombé d'un train en marche

Hier soir, lundi, à la gare de Corcelles (Neuchâtel), le contrôleur Renaud-Clerc, 37 ans, père de deux enfants, a roulé sous un convoi en montant sur le train en marche. Il a eu les mains coupées et s'est assommé dans sa chute.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cercle d'études de l'Union des Travailleurs. — Séance, ce soir, mardi, à 8 h. ¼.
"Cœclia", chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, mardi, à 8 h. ¼, répétition.
Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir, mardi, à 8 h. ¼, à l'hôtel du Faucon, répétition générale suivie d'assemblée d'actifs.
Cœclienverein. — Les membres passifs du *Cœclienverein* de Fribourg désireux de prendre part à la réunion des *Cœclienverein*, à Planfayon, le lundi de la Pentecôte, sont priés de s'inscrire jusqu'au jeudi soir, auprès de M. Kern, employé à la Banque de l'Etat.

Marché de Fribourg

Prix du marché du 31 mai 1919 :

Céufs, 1 pour 35 centimes.	Pommes de terre, les 5 lit., 1 fr. Choux, la pièce, 50-70 cent.
Choux-fleurs, la pièce, 80 cent.-2 fr.	Carottes, la botte, 30-40 cent.
Salade, la tête, 20-25 cent.	Pois, le ½ kg., 1 fr. 20-1 fr. 30.
Haricots, le ½ kg., 1 fr.-1 fr. 10.	Porreau, la botte, 10-20 c.
Epinards, la portion, 20-30 cent.	Laitue, la tête, 80-35 cent.
Oignons, le paquet, 15-20 cent.	Raves, le paquet, 10-20 cent.
Salsifis (scorsorènes), la botte, 50 cent.	Choucroute, l'assiette, 20 cent.
Côtes de bœuf, la botte, 20-30 cent.	Champignons, la douzaine, 80-90 cent.
Rhubarbe, la botte, 20-25 cent.	Tomates, le ½ kg., 2 fr.
Asperges, la boîte, 1 fr. 70-2 fr.	Pommes séchées, le kg., 2 fr. 80-3 fr. 20.
Poires séchées, le kg., 2 fr. 50.	Pommes (diverses sortes), les 5 lit., 1 fr. 25.
Cerises, le ½ kg., 1 fr. 40.	Fraises, le ½ kg., 1 fr. 70-2 fr.
Citrons, la pièce, 10-20 c.	Oranges, la pièce, 15-25 cent.
Mandarines, la pièce, 10-20 cent.	

Calendrier

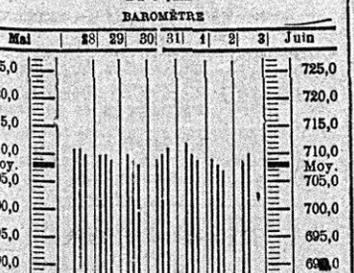
Mercredi 4 juin

Saint FRANÇOIS CARACCIOLLO, confesseur

Saint François naquit d'une noble famille napolitaine. Dans ses dernières années de sa vie, il choisit comme demeure, dans son couvent de Naples le dessous d'un escalier. Il mourut en 1608.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 3 juin



LE THÉ CEYLAN „STANDARD“

Demandez à votre épicier

Véritable mélange anglais

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Henri de REYNOLD
sera célébré, mercredi, 4 juin, à 8 1/2 heures, à l'église du Collège Saint-Michel.



A. Murith
46 RUE DE LAUSANNE - FRIBOURG
Tél. 133
Fleurs Naturelles & Plantes

Location d'auberge

Samedi, 7 juin prochain, dès 1 heure du jour, la commune de Ménières exposera en location pour le terme de 6 ans
son auberge communale
avec ses dépendances, soit pré, jardin, grange, écurie et assot. Situation exceptionnelle et avantages sérieux.
Par ordre : **Le secrétaire.**

Sabattin
Boucherie
CHATELAIN
Tél. : Boucherie 4098 ; Domicile : 4097.

Bataillon des sapeurs-pompiers DE LA VILLE DE FRIBOURG

Les jeunes gens âgés de 18 ans révolus qui désirent être incorporés au bataillon des sapeurs pompiers sont invités à se présenter **jeudi soir, 5 juin, à 8 h. 30**, à la Maison de justice, grande salle du rez-de-chaussée. P 3819 F 3938

Charcuterie KELLER, Fribourg

rue de Lausanne
GRAND ARRIVAGE DE MARÉE
Cabillaud Fr. 2.80 le kilog.
Anguilles de mer 2.-
Merlan 2.-
Limande 3.-

FAGOTS

Le Séminaire diocésain de Fribourg achèterait
2500 fagots
chignon de sapin, secs, rendus au galet, dimensions 70 à 80 cm. de longueur et 80 à 90 cm. de tour.
Adressez offres pour tout ou partie à **M. GENÈVE**, insp. forestier, Fribourg, jusqu'au samedi 14 juin.

A remettre

tout de suite, pour cause de santé, bon petit café, bonne clientèle.
S'adresser chez **F. Fierinetti et Corbaz**, Li-
quoristes, Genève.

A VENDRE un bon cheval

de 5 ans, s'attelant partout, cher **L. Dellabays**, Crestor. 8697

GRANDVILLARD

Hôtel-Pension du Vaill-Noir
OUVERT
à partir du 15 mai.

J. JAQUET, prop.

ON ACHETERAIT une moto
en bon état.
Adressez offres sous P 10,134 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3827

Demoiselle

demande place, pour tout de suite ou époque à convenir, comme gérante ou fille de magasin, dans g^d commerce de la ville. S'ad. sous P 3836 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON OFFRE A VENDRE

1500 kg. de belles pommes de terre. 3930
S'adresser sous chiffres P 3833 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Asperges du Valais

caisse 5 kg. 12 fr., 3 1/2 kg. 6 fr. 50 franco.
Dondaines, Charraz (Valais). 3943

A remettre, pr cause de santé, un restaurant

sans alcool, très bien situé.
Deux belles salles dont une comme pension ouvrière et café, thé, chocolat, et autre pension 1^{re} ordre. Plus de 20 ans.
S'adresser par écrit à Publicitas S. A., Fribourg, sous P 3830 F.

Chauffeur d'auto

breveté à Lausanne, demande place pour tout de suite ou époque à convenir. 3927
Adres. offres s. P 3831 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE un jeune homme

pouvant recevoir et cuber les bois.
Faire offres, par écrit, sous P 1273 E à Publicitas S. A., Bulle. 3936

ON DEMANDE une fille de cuisine

pour tout de suite, une honnête 3907
à l'Hotel de Ville, Bulle.

On demande un jeune employé

intelligent, connaissant la comptabilité, sachant correspondre dans les deux langues et ayant des notions de l'anglais. Place stable et d'avenir.
Adressez les offres avec références à Publicitas, à Fribourg, sous chiffres P 3841 F. 3944

Asperges

extra, 2 1/2 kg. 6 fr. 80; extra, 5 kg. 13 fr.; vertes 1^{re} qualité 6 fr. 20 et 12 fr.; vertes, 2^{me} qualité 4 fr. 80 et 9 fr. franco. — Emile Felley, Saxon. 3940

Exportation chocolats

Je cherche fabrique pouvant exporter grandes quantités chocolats pour paysalisés, ainsi que kirsch et tous articles exportables. Offres sous chiffres M 3718 X à Publicitas S. A., Lausanne.

Paratonnerres

Installations, réparations, vérifications garanties. Spécialité depuis 1881.
R. ELLEBACH, serr., installateur, Fribourg, Neuregard. 3852

BANDAGES HERNIAIRES

Grand choix de bandages élastiques, dernière nouveauté, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleur marché que ceux vendus jusqu'à ce jour.
Bandages à ressorts dans tous les genres et à très bas prix, indiquant le côté, ou s'il faut un double et moyennant les mesures, j'envoie sur commande.
Discretion absolue, chez
G. Germond, sellerie, PAYERNE.

ON DEMANDE une jeune fille

de présence déjà au courant des travaux du ménage. Entrée tout de suite, bons gages et vie de famille.
Adressez offres écrites sous P 3787 F à Publicitas S. A., Fribourg.

EXPORTATION

Je demande fournisseur pour petits articles en bois servant à la galanterie, le sautoir et petits boutons en bois parqueterie. — Faire offres sous O. 3720 X à Publicitas S. A., Lausanne. 3820

On demande un sommelier

pour place stable, une capable et sérieux. Bonne rétribution. 3865-723
S'adresser par écrit sous P 3748 F à Publicitas S. A., Fribourg.

D^r H. GANGLIET

Dentiste américain
Consultations à Payerne, tous les jeudis, de 8 à 12 h. et de 2 à 6 heures.
Maison DELAURENS, photographe
via-avis de la gare
Extraction sans douleurs.

JEUNE FILLE

connaissant les travaux de ménage et une bonne cuisine bourgeoise soignée demande place.
S'adresser par écrit sous chiffre P 3868 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Jeune homme catholique, de 19 ans, demande place comme

VOLONTAIRE
dans un bureau, si possible dans la branche du bois, où il aurait l'occasion d'apprendre le français, de préférence à proximité de Fribourg. Certificats à disposition.
Offres à Otto Biss, Fabricque de parquets, Alpach, village (ct. Obw.)

Une demoiselle

ayant quelques heures de libre, connaissant la dactylographie française et allemande demande occupation.
S'adresser sous chiffre P 3826 F à Publicitas S. A., Fribourg.

La grande pharmacie centrale Bourknecht et Gottrau, à Fribourg, demande

un garçon

de 16 à 18 ans pour faire les courses.

On demande une chambre

salle à manger ou salon de cuisine. Ecrire à Publicitas S. A., Fribourg, sous P 3813 F. 3919

On demande un ouvrier cordonnier

très capable, sachant faire du neuf, est demandé. Travail assuré pour toute l'année. Préférence sera donnée à un marié.
S'adresser par écrit sous P 3828 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3926

On demande une ROBUSTEFILLE

de cuisine. Entrée tout de suite.
S'adresser Villa Noël, Péroles, 37. 3923

On demande une jeune fille

pour aider aux travaux du ménage. Bons traitements. Gages à convenir. S'ad. sous P 647 E à Publicitas S. A., Estavayer.

L'asile de Marsens

DEMANDE
pour tout de suite, un **chauffeur pour chauffages centraux**, de préférence un jeune homme. Occasion d'apprendre l'appareillage. 1 menuisier - charpentier ou charbon.
S'adresser à l'ECONOMAT, à MARSENS.

JEUNE FILLE

de 18 ans demande place pour tout de suite comme fille de chambre dans très bonne maison.
S'adresser sous chiffre P 3834 F à Publicitas S. A., Fribourg.

MAGASIN

à louer avec appartement, au centre de la ville, Banque E. UEBLY & C^e.

A REMETTRE

à Vevey, au centre, un commerce de lait et d'épicerie bien achalandé, ayant magasin, arrière-magasin, logement de 4 chambres et dépendances. Prix de location : 62 fr. par mois. Petite reprise. 3884
S'adr. à J. Bulliard, rue du Collège, Vevey.

Rideaux brodés

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce, vitrage, brise-bise, plume, broderie pour linges. Echantillons par retour du courrier.
H. Mottier, Hélian, Fabrique spéciale de rideaux brodés.

F. Bopp

AMEUBLEMENTS
rue du Th, 8, Fribourg

Glaces, tableaux, Encadrements, - Baguettes -

A LOUER

à Groley, pour saison d'été, un appartement de 3 chambres et cuisine. S'adress. à M. Brassier, audit lieu. 3759

JE DEMANDE caisse enregistreuse (NATIONALE)

ou bon état.
Offres avec description exacte sous chiffre F167 Z à Publicitas S. A., Fribourg.

On mettrait

en estivage 10 brebis. S'adres. à J. Becker, à Onens. 3920

Vins du Valais

Hôteliers et cafetiers, demandez toujours nos vins de Vétroz, soit Fendant, Dôle, Amigne.
Echantillons envoyés sur demande. Prix réduit par grandes quantités. Antonin, Genetti & C^e, propriétaires Vétroz (Valais).

Cidre

Nous offrons pur jus de fruits, 1^{re} qualité, aux prix réduits.
Schwander & Cie, Cidricerie, Eschenbach (canton de Lucerne) Téléphone 35. Demandez le prix-courant.

Eau-de-vie de marc

pure (pommes et poires) 1^{re} qualité. Envoyé depuis 5 litres à 4 fr. 50 le litre, contre remboursement.
Prix spéciaux pr quantités supérieures.
W. Ruegger & C^e, distillerie, Aarau.

A LOUER

grande chambre non meublée, avec cuisine.
S'adresser rue du Pont Suspendu, 79, 2^{me} étage.

Un hôtel-pension

demandé pour la saison une bonne femme de chambre
Adressez les offres écrites sous P 3754 F à Publicitas S. A., Fribourg.

EXPORTATION

Je demande à acheter 50,000 bouteilles vins Dézaley et Valais.
Faire offres sous chiffres L. 3747 X à Publicitas S. A., Lausanne. 3848

VIN „KATZ“
Pepto-quin-ferrugineux

Il est incontestable que toute personne désirant conserver la santé, combattre l'anémie, retrouver ses forces épuisées par surmenage et surtout dans la convalescence, après n'importe quelle maladie, n'emploie que le VIN « KATZ ».

Se vend dans toutes les pharmacies. — Exiger notre marque.
Dépositaire pour la ville de Fribourg :
Pharmacie BOURGKNECHT & GOTTRAU

Chemins de fer fédéraux

HORAIRE SUPPLÉMENTAIRE pour Pentecôte 1919

Pendant les fêtes de Pentecôte, un certain nombre de trains supplémentaires seront mis en marche pour décharger les trains réguliers.
Des affiches placardées dans les gares renseignent sur l'horaire de ces trains et sur les jours où ils circuleront.
Berne, le 26 mai 1919. P 4916 Y 3791

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

Théâtre des Variétés

Bureau : 8 h. CASINO SIMPLON Rideau : 8 1/2 h.
Jeu diét vendredi

2 REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

M^{me} Lise Perly, 1^{re} chanteuse légère du Gd Théâtre de Lyon
M. Beckmanns, 1^{re} basse chantante du Gd Théâtre de Lyon
DANS

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra comique en 2 actes, de Donizetti
Orchestre sous la direction de **M. TASSET**, du Grand Théâtre de Genève
Places à l'avance : Maison de fleurs **A. MURITH**, rue de Lausanne, 43

PERSONNE active et robuste, connaissant les travaux du ménage.

3826
S'adresser à M^{me} F. VARGER-JORSON, 9, avenue de la gare.

SOMMELIÈRE

connaissant bien le service et, si possible, sachant les 8 langues
est demandée
à l'Hotel de Ville, BROC. 8887

ON DEMANDE une jeune fille comme femme de chambre

pour famille; connaissance de la couture exigée; bons gages. — S'adres. à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1275 B. 3937

ON DEMANDE un jeune homme intelligent, pr faire quelques courses.

S'adresser par écrit à Publicitas S. A., Fribourg, sous P 3838 F.

A VENDRE

voiture-automobile 14/18 HP neuve, élégante Torpédo, 5 pl.
Fabrication suisse.
Livrable tout de suite avec garanties. 3149
Offres s. P 3038 F à Publicitas S. A., Fribourg.

EXPORTATION

Je demande à acheter 50,000 bouteilles vins Dézaley et Valais.
Faire offres sous chiffres L. 3747 X à Publicitas S. A., Lausanne. 3848

Poids public, à Fribourg

Le soussigné informe les intéressés qu'il a installé dans son chantier, en face de la gare de Fribourg, un **POIDS PUBLIC** muni d'appareils du dernier perfectionnement. — Capacité de pesage : 12,500 kg.
Paul MAYER, Matériaux de construction,
1, Place de la Gare, 1.

D^r H. PÉGATTAZ

Chirurgie générale & gynécologie
Reçoit tous les jours, de 1 1/2 à 4 h. (dimanche excepté)
Mardi et samedi, sur rendez-vous seulement
15, Rue du Tir, 15, FRIBOURG

Un remède à la fois sûr et agréable contre la
CONSTIPATION
l'insuffisance des selles et tous autres troubles, telles que manque d'appétit, renvois, maux de tête, hémorroïdes, etc. Les boîtes de pilules suisses du pharmacien Richard Brandt portent comme étiquette : une « Croix blanche » sur fond rouge et le nom « Robt Brandt ». Elles se trouvent dans les pharmacies au prix de 1 fr. 25 la boîte. Si on ne les obtient pas, s'adresser à la S. A. ci-dessus **Richard Brandt**, pharmacien, à Schaffhouse. 6715

SERVICE DES EAUX DE BROC

Mise au concours des travaux
La commune de Broc met au concours, par voie de soumission, les travaux pour l'établissement d'un
Réservoir de charge de 1000 m³ en béton armé

Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance des plans et du cahier des charges chez M. C. Boschung, préposé aux eaux, où les feuilles de soumission sont à disposition.
Les offres, sous pli cachetés et portant la mention : « Réservoir 1000 m³ », doivent être adressées jusqu'au 16 juin 1919 à M. Boschung, Berne, le 24 mai 1919.

La Direction des Travaux : pour le Bureau technique M. Keller-Merz, Ryser, ingénieur.

On peut à nouveau se procurer le savon à barbe COLGATE

(Colgate Shaving Sticks)
connu et apprécié en Suisse depuis 20 ans
Il est vendu au prix antérieur de Fr. 2.-- dans son emballage habituel, étui en métal nickelé

Supérieur à tout autre savon à barbe par son délicieux parfum et l'agrément de son emploi, il se recommande en outre sur d'autres produits similaires par son état de parfaite fraîcheur. Pour ceux qui ne le connaissant pas encore, voudraient expérimenter ses qualités incomparables, un échantillon sera remis gratuitement sur demande adressée à la maison.

F. Uhlmann-Eyraud S. A.

Concessionnaire général pour la Suisse
30, Bd de la Cluse - Genève

A LOUER pour le 25 juillet prochain, on a vendre les

Bains du Funiculaire

S'adresser à la Banque Populaire Suisse, à Fribourg. P 3231 F 3918-731

A vendre aux enchères publiques

mercredi 11 juin, à 2 heures du soir, à la place de Ponthaux, une jolie propriété située au centre du village, comprenant : jolie maison, grange, écurie neuve, 4 poses de verger attendant de première qualité, ainsi que magasin achalandé et, séparément, 1 pose de forêt. 3922
L'exposant : **Marie BROUILLET.**

VELOS

Il vient d'arriver un wagon de superbes bicyclettes de 1^{re} marque militaires, routières et de dames.
Très bon marché. Venez vous rendre compte.
Se recommande, P 1590 F 1434
Ch. Bussillier, Cycles, Romont.

A VENDRE D'OCCASION une automobile

(PIC-PIC landau 18-24 HP)
Pour voir la machine et arrêter les conditions, s'adresser sous P 3802 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3907